

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :	- De biens			
	- De services			
Chiffre d'affaires net				
Production :	- Stockée			
	- Immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			6 147	5 358
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
	- Amortissements sur immobilisations			
Dotations aux :	- Dépréciations sur immobilisations			
	- Dépréciations sur actif circulant			
	- Provisions pour risques et charges			
Autres charges				
	CHARGES D'EXPLOITATION		6 147	5 358
* Y compris :	- Redevances de crédit-bail mobilier			
	- Redevances de crédit-bail immobilier			
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-6 147	-5 357
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	PRODUITS FINANCIERS		2	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 425 032	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	CHARGES FINANCIÈRES		1 425 032	
	RÉSULTAT FINANCIER		-1 425 030	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-1 431 177	-5 356

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	2
	TOTAL DES CHARGES	5 358
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-1 431 177	-5 356

10 - VINS INVESTISSEMENT

24 Rue de la Rabotière
44800 SAINT-HERBLAIN

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifiés conformes



Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 425 032		1 425 032	1 425 032
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	70			70
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	ACTIF IMMOBILISÉ			
	1 425 102		1 425 032	70
				1 425 102
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :	- De biens			
	- De services			
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	190			190
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	213			213
Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT			
	403			489
Frais d'émission d'emprunt à étailler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
	TOTAL ACTIF			
	1 425 505		1 425 032	473
				1 425 591

Bilan Passif

		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Bilan Passif			
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	(dont versé)	998 759	998 759
Prime d'émission, de fusion, d'apport		427 635	427 635
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
- Légale		8	8
- Statutaires ou contractuelles			
Réserves	- Réglementées		
	- Autres		
Report à nouveau		-10 780	-5 424
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-1 431 177	-5 356
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	-15 556	1 415 622
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour :	- Risques		
	- Charges		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		
	- Financières diverses	7 519	6 341
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	- Fournisseurs et comptes rattachés	8 509	3 629
Dettes :	- Fiscales et sociales		
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	EMPRUNTS ET DETTES	16 028	9 970
Écarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	473	1 425 591

10-VINS INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 998.759 euros
Siège social : 24 rue de la Rabotière
44800 Saint Herblain
811 662 311 RCS Nantes

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-quatre juillet,
A quinze heures,

Les associés de la société 10-Vins Investissement se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur seconde convocation, à défaut d'obtention du quorum nécessaire sur première convocation, au 12 rue des piliers de la Chauvinière, 44800 Saint-Herblain sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Benoît Caron préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 261161 actions sur les 998.759 actions composant le capital social, soit au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote des associés,
- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,

Puis, le président déclare que les comptes annuels, les rapports du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approbation des dépenses non déductibles le cas échéant et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la perte de la moitié du capital social ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation et ratification de ces conventions le cas échéant,

A titre extraordinaire :

- Modifications statutaires – Insertion d'un nouvel article 35 au sein des statuts de la société relatif aux modalités applicables à la dissolution et à la liquidation de la société et modification corrélatrice de l'article 28 des statuts de la société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non-deductibles du résultat fiscal.

Votes pour : 267.764

Votes contre : 2

Abstentions : 2

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 1.431.177 euros en intégralité au compte « report à nouveau » qui présente ainsi après affectation un solde débiteur de 1.441.957 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividende.

Votes pour : 267.764

Votes contre : 2

Abstentions : —

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée*

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la perte de la moitié du capital social

L'assemblée générale constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Votes pour : *267.764*

Votes contre : —

Abstentions : —

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée*

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Votes pour : *267.764*

Votes contre : —

Abstentions : —

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée*

DE LA COMPENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Modifications statutaires – Insertion d'un nouvel article 35 au sein des statuts de la société relatif aux modalités applicables à la dissolution et à la liquidation de la société et modification corrélative de l'article 28 des statuts de la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'insérer un nouvel article 35 au sein des statuts afin de préciser les modalités applicables à la dissolution et à la liquidation de la société rédigé comme suit :

« ARTICLE 35 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par décision collective des associés, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

La décision collective des associés relative à la nomination d'un ou plusieurs Liquidateurs est adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions ordinaires.

Le Liquidateur, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, représente la Société. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers sociaux et à répartir le solde disponible entre les associés.

Les associés peuvent autoriser le Liquidateur à continuer les affaires sociales en cours et à en engager

de nouvelles pour les seuls besoins de la liquidation.

Le produit net de la liquidation, après apurement du passif, est employé au remboursement intégral du capital libéré et non amorti des actions.

Le surplus, s'il en existe, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre d'actions de chacun d'eux.

Les pertes s'il en existe, sont supportés par les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports.

Les conditions dans lesquelles sont prises les décisions collectives, applicables avant la dissolution de la Société, continuent de s'appliquer pendant la liquidation notamment en ce qui concerne l'approbation des comptes annuels de la société et les décisions prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L 237-25 du Code de commerce ».

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide de modifier, corrélativement à l'ajout de l'article 35, l'article 28 des statuts de la société désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 28 – OBJET ET TENU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du président et qui ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice.

L'assemblée générale ordinaire est notamment compétente en matière d'approbation des comptes annuels, d'affectation du résultat, de nomination des mandataires sociaux et des commissaires aux comptes de la société, de nomination du ou des Liquidateurs (comme de leur révocation ou remplacement), de détermination de la durée de leurs fonctions ou encore de fixation de leurs pouvoirs. »

Votes pour : 267.764

Votes contre : —

Abstentions : —

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Votes pour : 267.764

Votes contre : —

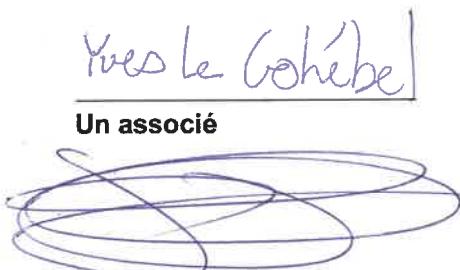
Abstentions : —

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures. 25

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président et un associé.


Le Président
Monsieur Benoît Caron


Yves Le Gohébe

Un associé


Règles et méthodes comptables

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon le plan comptable général adopté par le règlement ANC 2014-03, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société D-Vine faisant face à des difficultés financières et économiques a été placée en procédure de redressement judiciaire suite au jugement prononcé le 15/03/2024. Les titres de la société ont été dépréciés en totalité soit 1 045 K€.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence aux capitaux propres, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat des immobilisations, amortissements et dépréciations

Immobilisations	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	1 425 102			1 425 102

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	1 425 032			1 425 032

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 509	3 629
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 509	3 629
<hr/>		
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	190		190
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
	TOTAL	190	190

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- À 1 an max. à l'origine - À plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	7 519			7 519
Fournisseurs et comptes rattachés	8 509		8 509	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	16 028	8 509	7 519

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominales	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	998 759	1.00000	998 759
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	998 759	1.00000	998 759

Commentaires : néant